



Réunion du conseil exécutif du 15 au 17 juillet 2024

Kelowna (Colombie-Britannique)

Présences :	Nick Von Schoenberg	Président
	Scott Loder	Vice-président exécutif
	Andrew Worthington	Vice-président régional, région du Pacifique
	Jerry Brodt	Vice-président régional, région des Prairies
	Benoit Vachon	Vice-président régional, région du Saint-Laurent
	Chris Kenny	Vice-président régional, région centrale
	Ian Thomson	Vice-président régional, région de l'Atlantique

Lundi 15 juillet 2024

La séance est ouverte à 9 h 10 (HAP).

Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil exécutif tenue le 15 mai, et du 4 au 6 juin 2024

On passe en revue le procès-verbal de la réunion du conseil exécutif tenue le 15 mai, et du 4 au 6 juin 2024. Le procès-verbal est modifié, puis accepté tel quel.

Sur proposition d'Andrew Worthington, appuyée par Benoit Vachon

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

États financiers

Remises de cotisation : Les remises de cotisations pour l'exercice 2024 (du 1^{er} avril au 30 juin 2024) sont en cours de traitement et seront envoyées d'ici la fin du mois en cours.

Le vice-président exécutif présente le budget et les dépenses effectuées à ce jour, ainsi que les soldes courants des fonds de réserve. La discussion porte sur les fonds de réserve actuels

afin de déterminer s'ils suffisent ou s'il faudrait en créer de nouveaux. Au terme de cette discussion, le conseil exécutif adopte la résolution suivante :

ATTENDU QUE les plafonds actuels des fonds de réserve sont restés inchangés depuis de nombreuses années;

ATTENDU QUE le conseil exécutif estime qu'il est dorénavant justifié de relever ces plafonds afin de tenir compte des hausses inflationnistes;

IL EST RÉSOLU QUE les réserves de tous les fonds augmentent annuellement, à partir de l'exercice 2026 (1^{er} juillet 2025), afin de tenir compte des hausses inflationnistes.

Sur proposition d'Ian Thomson, appuyée par Jerry Brodt

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Des efforts sont faits pour que les postes budgétaires soient plus représentatifs de l'ensemble des dépenses, dans un souci de clarté et de transparence.

Rémunération du conseil exécutif : On discute de plusieurs questions liées à la rémunération des membres du conseil exécutif, notamment des cotisations syndicales, de leur rémunération globale et des vacances.

Politique relative aux demandes de remboursement : Le bureau national de l'ACCTA a jugé nécessaire d'élaborer une politique nationale concernant les demandes de remboursement des dépenses. Cette politique établira des lignes directrices visant à éclairer les membres du conseil exécutif, actuel et futurs, sur ce qui constitue des dépenses appropriées et admissibles afin d'assurer la cohérence et l'impartialité des remboursements. Le projet de politique est présenté au conseil exécutif; au cours de la discussion, on apporte au texte des modifications qui devraient permettre de parvenir à la version définitive de la politique. On continuera de consulter la Commission de surveillance pour obtenir son avis.

Carte de crédit commerciale et obtention de points : L'ACCTA utilise maintenant une carte de crédit Visa commerciale pour effectuer tous les achats du bureau national. Cette carte permet d'accumuler des points de récompense Visa, qui serviront à compenser les dépenses du bureau national.

Suivi des mesures à prendre : Lors des dernières réunions du conseil exécutif, une liste de mesures devant être prises par les membres du conseil a été dressée pour assurer le suivi de plusieurs questions importantes dont s'occupe actuellement l'ACCTA afin de s'assurer que l'organisation garde le cap et qu'elle poursuive ses efforts dans les dossiers qui l'exigent. On passe en revue cette liste exhaustive et on note les points en suspens qui devront faire l'objet d'un examen plus approfondi. Sur cette liste plutôt longue figurent les sujets suivants (pour n'en citer que quelques-uns) :

- CAE (formation donnée par un tiers) — il faut suivre de près l'évolution du dossier et ses répercussions;
- Lettre d'entente sur la classification — il faut s'efforcer énergiquement de l'obtenir, car le calendrier est de moins en moins réaliste;
- Situations de sous-effectif — communications, droits, rapports, obligations en matière de licences, postes non occupés, etc.; une fiche de suivi doit être créée;
- Adresse courriel pour les comités de l'ACCTA — on a consenti à la création d'adresses;
- Technologie — DAATS, jumeau numérique, problèmes liés à l'IWP; on doit mieux suivre l'évolution des dossiers et les avancées des projets; les problèmes liés à l'IWP doivent être répertoriés;
- Postulation par ancienneté en 2025 et plans d'action pour les reports — dès que les discussions avec les VPR seront terminées, le conseil exécutif déterminera les prochaines étapes;
- Congrès
- Site Web de l'ACCTA — conception et améliorations à venir
- Lobbying — activités actuelles et futures, plans, objectifs;
- Initiative en matière de santé mentale à explorer

La séance est levée à 16 h 08 (HAP).

Mardi 16 juillet 2024

La séance est ouverte à 9 h 06 (HAP).

Le suivi des mesures à prendre se poursuit durant une bonne partie de la réunion de mardi.

Politique et pratiques exemplaires en matière de courriel : Étant donné la création d'adresses courriel pour les membres des comités, et conformément au document sur les meilleures pratiques de l'organisation visant les détenteurs d'adresses courriel de l'ACCTA, un document présentant la politique et les pratiques exemplaires a été préparé par le vice-président exécutif et l'équipe des conseillers juridiques de l'ACCTA. Ce document sur la politique est présenté au conseil exécutif, qui l'accepte tel quel.

Voyages à l'étranger : Chaque année, l'exécutif national détermine, à partir d'une liste de conférences et de réunions éventuelles, celles qui pourraient servir les intérêts et les objectifs de l'ACCTA et, par conséquent, ceux de ses membres. Les événements impliquant des voyages à l'étranger sont étudiés; en fonction des ressources budgétaires, on détermine quelles personnes doivent s'y rendre et celles qu'il serait utile d'y envoyer en raison de leur expertise, de leurs connaissances et de leur implication actuelle.

Limite du kilométrage pour les heures supplémentaires : La Société limite actuellement le kilométrage (250 km) pouvant faire l'objet d'une demande de remboursement au titre des heures supplémentaires travaillées. L'ACCTA s'oppose à toute limite de ce type si ces heures

supplémentaires sont exigées par la Société et travaillées par les membres. L'adresse de résidence des membres est inscrite dans son dossier personnel détenu par la Société, de même qu'une autre adresse dans de nombreux cas. Le problème survient surtout lorsque le déplacement du membre n'implique aucune des adresses inscrites dans son dossier. Ce point a également été soulevé lors de l'examen périodique des allocations du CMNC, et les agents négociateurs sont contre l'imposition de quelque limite que ce soit. Toutefois, le conseil de l'ACCTA s'accorde à dire que si un membre doit se déplacer depuis un lieu autre que le domicile principal ou secondaire figurant dans son dossier à NAV CANADA afin d'effectuer un quart de travail, la Société doit en être informée avant de lui attribuer ce quart.

Maintien du traitement — congé de remplacement ou de congé annuel :

Ian Thomson, vice-président régional (VPR) de l'Atlantique, a discuté avec NAV CANADA de la manière dont les congés de remplacement et les congés annuels ainsi que les jours de travail sont comptabilisés quand un membre bénéficie du maintien du traitement (MT). Le conseil est informé des avancées réalisées jusqu'à présent; des discussions de suivi avec la Société sont prévues d'ici la fin de la semaine prochaine. Le conseil sera mis au courant de l'évolution du dossier.

Coughlin : Dans la foulée d'une récente réunion des fiduciaires du Fonds en fiducie administré par Coughlin et des administrateurs de l'ACCTA, certains détails sont portés à l'attention du conseil exécutif afin qu'il prenne une décision et détermine une orientation :

- Lien vers le formulaire de demande d'assurance de Coughlin — lors de cette réunion, on a mentionné que la dernière campagne par courriel a suscité 100 nouvelles demandes d'assurance-vie dans le cadre du régime administré par Coughlin. Le VPR Jerry Brodt indique qu'il aimerait rediffuser le lien vers ce formulaire de demande; après sa présentation au conseil, on décide de communiquer à nouveau cette information à tous les membres de l'ACCTA au moyen d'un B&F.
- Le conseil exécutif discute du nouveau montant de la cotisation et se prononce en faveur d'une réduction à 48 \$ par membre associé la cotisation annuelle actuelle de 50 \$. Les administrateurs détermineront, lors de leur prochaine réunion, la date à laquelle ce changement sera mis en œuvre et communiqué à ces membres. Le conseil exécutif adopte la résolution suivante :

ATTENDU QUE des modifications aux cotisations des membres associés et au barème des cotisations pourraient s'avérer nécessaires;

IL EST RÉSOLU QUE le conseil exécutif de l'ACCTA approuve la modification de la cotisation annuelle, laquelle passerait de 50 \$ à 48 \$;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le conseil exécutif de l'ACCTA se prononce en faveur d'un barème de cotisations payables par un paiement annuel unique ou mensuel, selon ce qui convient le mieux à la perception des cotisations.

Sur proposition de Chris Kenny, appuyée par Ian Thomson

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- Structure du comité Fiduciaires du Fonds en fiducie — M. Doug Best, fiduciaire de longue date du comité, a informé l'ACCTA qu'il n'était pas en mesure de continuer à assumer son rôle de fiduciaire au sein du comité Fiduciaires du Fonds en fiducie administré par Coughlin. Le conseil exécutif désigne donc Ian Thomson, VPR de la région de l'Atlantique, pour succéder à M. Best. Le conseil exécutif adopte la résolution suivante :

ATTENDU QUE M. Doug Best, ancien vice-président exécutif et président de l'ACCTA, est un fiduciaire de longue date du fonds en fiducie administré par Coughlin;

ATTENDU QUE M. Best a indiqué qu'il ne pourra pas continuer à exercer ses fonctions de fiduciaire;

IL EST RÉSOLU QUE le conseil exécutif de l'ACCTA désigne M. Ian Thomson pour succéder à M. Best en tant que fiduciaire du Fonds en fiducie administré par Coughlin.

Sur proposition de Jerry Brodt, appuyée par Chris Kenny

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

La séance est levée à 16 h 02 (HAP).

Mercredi 17 juillet 2024

Évaluation du bureau national : Chaque réunion du conseil exécutif est l'occasion de procéder à l'évaluation globale du fonctionnement du bureau national de l'ACCTA afin de s'assurer de son amélioration continue et de déceler ses lacunes et besoins éventuels dans l'optique d'offrir au conseil exécutif et aux membres le meilleur service possible. L'ACCTA a lancé plusieurs initiatives pour améliorer la conservation (sous forme numérique) des documents et des données afin de favoriser une meilleure continuité et de simplifier la transition lors du remplacement d'un membre du conseil exécutif. La discussion porte sur plusieurs lacunes constatées dans la mise en œuvre de ces initiatives; on fera appel à de l'aide supplémentaire afin de les corriger le mieux possible. En outre, on passera en revue les dossiers actuels des membres du personnel et leurs tâches pourraient être réassignées afin qu'elles soient confiées aux bonnes personnes responsables des services; si possible, on tentera d'automatiser certaines tâches grâce aux nouvelles plateformes employées par l'Association (par ex. : Union365, Concur et QuickBooks).

Priorités/objectifs de l'ACCTA pour l'an prochain : Le conseil se penche sur les objectifs fixés pour son mandat de trois ans, afin de vérifier s'ils ont été atteints et de déterminer ce qu'il reste à faire. Il reste encore une année au mandat du conseil actuel et jusqu'au prochain congrès. La priorité absolue à l'heure actuelle est d'organiser le congrès qui doit avoir lieu en juin prochain. Dans cette optique, chaque membre du conseil fait le point sur ce que lui et ses membres considèrent comme important d'accomplir avant la fin de ce mandat. Le président et le vice-président exécutif discutent aussi de ce qu'ils aimeraient réaliser avant la fin de leur mandat afin de soutenir les vice-présidents régionaux et les membres à l'échelon national.

Divers dossiers : Comme il ne s'est écoulé que six semaines depuis la dernière réunion du conseil, ses membres n'ont pas beaucoup d'information nouvelle à communiquer, hormis ceci :

- **Technologie** — on relève constamment des problèmes liés à l'IWP. Ceux-ci sont consignés et examinés afin de déterminer un plan d'action pour répondre aux plaintes et aux problèmes de sécurité.
- **Postulation par ancienneté en 2025** — les membres qui bénéficient du maintien du traitement/de prestations d'invalidité de longue durée (ILD) figurent sur la liste du programme de postulation par ancienneté et sont censés recevoir des offres. NAV CANADA redoute de faire ces offres par crainte de ce qui pourrait se passer si ces membres bénéficiaient encore du MT/de prestations d'ILD au moment où ils devraient être libérés. Le cas échéant, l'ACCTA est d'avis que les offres seraient encore valables et que la formation pourrait être retardée jusqu'à ce que ces personnes reviennent de leur congé. De plus, ces membres ont tout à fait le droit de recevoir ces offres et le défaut de les leur transmettre pourrait être discriminatoire.

Séminaire sur la gestion et la résolution de conflits : Trevor Sones, formateur en gestion et résolution des conflits au travail, se joint aux membres du conseil de l'ACCTA. De 13 h à 17 h, il anime le séminaire auquel participe le conseil exécutif. Tous les membres du conseil estiment que ce séminaire leur a été très utile et qu'il leur a permis d'acquérir des compétences très précieuses qu'ils pourront mettre à profit au quotidien.

La séance est levée à 17 h (HAP).